

# CONFLITS DANS L'AIR

COMMUNIQUÉS DE SECTION - ROISSY-CDG



## EXAMENS : COMMENÇONS PAR UN AMENDEMENT !

MARDI DERNIER, LORS DU GRFI, ON A EU L'OCCASION D'ENTENDRE UN CONDENSÉ DE PROPOSITIONS AUSSI INQUIÉTANTES QUE FARFELUES, RÉSULTANT D'ASSERTIONS ERRONÉES DE L'ENCADREMENT. LE SNCTA SE DOIT DONC DE RÉAFFIRMER ICI SA POSITION, CONNUE DE L'ORGANISME COMME DU SERVICE, MÊME SI CE DERNIER JOUE AU SOURD. CAR CONTRAIREMENT À CE QUI A PU ÊTRE DIT PENDANT ET DEPUIS CE GRFI, LE SNCTA N'EST PAS ET N'A JAMAIS ÉTÉ PARTISAN DE L'IMMOBILISME.

### Une procédure obsolète

Le document d'homologation en vigueur date d'il y a plusieurs années. Il a été écrit dans une optique bien loin de notre cadre actuel : les équipes devaient passer à « 17 dont 12 ».

Dans l'intervalle, le service a été incapable de sécuriser notre effectif et a échoué à enrayer sa baisse continue : il y a eu des équipes à 17, toutes ont été à 16, puis 15, aujourd'hui certaines sont à 14... Et d'ici 1 à 2 ans selon les départs en CAP, le « 13 dont 9 » concernera quasiment toutes les équipes. Oui, malgré les efforts de recrutement – d'ailleurs impulsés par le SNCTA et obtenus par le BN directement auprès de SDRH – la diminution des effectifs va se poursuivre. Il ne s'agit donc pas de trouver un énième patch, qui n'a de temporaire que le nom et dont le service est si friand.

Les modalités d'examen actuelles, validées dans un contexte d'euphorie malheureusement infondée, nécessitent un effectif opérationnel de 12 contrôleurs en plus du stagiaire testé : elles sont donc structurellement problématiques. En effet, c'est uniquement ce « 12 présents » qui bloque, pas la disponibilité des examinateurs.

Malheureusement ces « rigidités systémiques » sont inscrites au document d'homologation, contresigné par l'organisme et validé par la DSAC.

Tout ce que nous pouvons retenir du GRFI est peu ou prou : « la procédure d'examen est inadaptée, mais compliquée voire impossible à amender à cause des règles nationales ».

### Méconnaissance ou malhonnêteté ?

Le SNCTA ne peut se satisfaire de cette réponse. Nous avons donc creusé le sujet, alors que cela devrait être le travail de l'encadrement, et exhumé la *Circulaire DSNA/D no 140006 du 8 janvier 2014 fixant les modalités relatives à la réalisation des examens pratiques sur la position, à l'agrément des examinateurs de compétences et à la formation des examinateurs de compétences.*

Et que dit cette circulaire ? Comme nous nous en doutions, au vu de son caractère national et de sa vocation à être appliquée aussi bien à Saint-Pierre-et-Miquelon et Rodez, qu'à Athis ou CDG, elle n'est pas extrêmement restrictive :

« Les examens pratiques doivent être accomplis pendant les heures de trafic significatif sur la position de contrôle où a lieu l'examen. L'examen est réalisé pour le compte de la DSAC. Les modalités de passage des examens doivent en particulier définir :

- la personne responsable de la décision de présentation aux évaluations ;
- la/les positions d'examen, éventuellement le type de trafic attendu ;
- le nombre de séances ;
- l'amplitude de l'examen ;
- le nombre d'examineurs ;
- les mesures en cas d'échec. »

Suite au verso >>>



« Ces modalités sont décrites dans l'agrément du prestataire de formation sur l'unité considérée. »

Elle précise en outre que :

« Le nombre maximum d'examineurs pour l'ensemble des séances d'un examen ne peut excéder trois examineurs.

Pour un examen portant sur une mention d'unité finale d'un centre, les séances de l'examen seront examinées [...] par un binôme d'examineurs sur les organismes traitant plus de 65 000 mouvements équivalents/an.

[...]

Pour un examen portant sur une mention d'unité intermédiaire, les séances peuvent être examinées par un seul examineur. »

On voit immédiatement que nous nous imposons bien plus qu'exigé par la réglementation :

- faire passer les examens sur un cycle ;
- affecter le stagiaire testé au sein de l'équipe de ses examineurs ;
- limiter à deux examineurs par série au lieu de trois ;
- utiliser deux examineurs par séance au Départ alors qu'un seul suffit ;
- n'utiliser que des examineurs d'une même équipe en salle alors que 2 équipes travaillent toujours ensemble aux heures significatives.

### **Au boulot !**

Encore une fois, impossible de savoir pourquoi ce texte, présent sur le très complet portail de l'instruction (!), n'a pas été présenté lors du GRFI...

Tout cela confirme néanmoins que nous sommes encore loin d'avoir besoin de recourir au recyclage dirigé ou à la mutualisation des effectifs pour passer les examens.

D'ailleurs, les gens si prompts à nous vendre ces solutions comme les seules possibles face à l'urgence, sont les mêmes qui savent depuis un an qu'il y aura un problème pour programmer les évaluations dans le cadre actuel. Ils ont donc sciemment oublié de se mettre au travail pour chercher une solution, et préfèrent rejeter aujourd'hui le problème sur d'autres.

Voir ainsi l'encadrement se servir de la situation des stagiaires, bien en peine de se défendre, afin de faire pression sur les équipes et les détachés est tout simplement minable.

En outre, le recyclage dirigé, déjà inacceptable quand il sert juste à dissimuler les manquements du service, devient insultant quand il s'agit de ne l'imposer qu'aux détachés non FI/FC, au motif que ces derniers « ont du travail ». Est-ce à dire que les autres ne font rien ou que leur travail n'est pas important ? De qui se moque-t-on ? Comment le service ose-t-il laisser dire ça ?

Nous demandons donc qu'une nouvelle procédure d'examens soit créée, et refuserons de continuer à utiliser l'actuelle, si cela doit contraindre des agents détachés, ou détruire purement et simplement l'essence même du travail en équipe.

Ces propositions sont d'ailleurs dénuées de fondement, car elles ne sont que du patch de patch de patch (mais ceci fera l'objet de communications ultérieures pour dénoncer l'amoncellement d'idées reçues et de fantasmes qu'on entend de toutes parts ces derniers temps).

Alors cessons de perdre du temps, d'énerver tout le monde et de laisser les stagiaires sans examens, et adaptions la procédure à l'état de déliquescence de nos ressources humaines.

La proposition du SNCTA est claire : nous demandons à l'encadrement de créer une nouvelle procédure d'examen qui prenne en compte le contexte opérationnel de CDG, puis de la faire valider par la DSAC. On peut imaginer beaucoup de choses, mais ça n'est ni aux équipes, ni aux détachés, ni au SNCTA de faire le travail de l'instruction et du service...

Renforcez notre poids et adhérez au SNCTA : [www.sncta.fr/adherer-au-sncta](http://www.sncta.fr/adherer-au-sncta)

